

# A propos des canonisations : quels exemples ?

Publié le 10 février 2014 · Abbé Antoine Claret · 3 min de lecture

A l'occasion du procès de béatification de Jean-Paul II, la Fraternité Saint Pie X avait fait connaître ses doutes sur la valeur d'un tel acte.

Dans la préface du livre qui présente les difficultés à reconnaître l'héroïcité des vertus de ce pape, **Mgr Fellay** écrivait :

*« Un mois après la mort de Jean-Paul II, le pape Benoît XVI autorisait l'ouverture du procès de béatification de son prédécesseur. Moins de deux ans furent jugés suffisants pour clore le procès diocésain, et deux nouvelles années pour élever Karol Wojtyla au rang de "vénérable" : le 19 décembre 2009, en effet, Benoît XVI signait le décret reconnaissant l'héroïcité des vertus de Karol Wojtyla, ouvrant toute grande la voie à une béatification, fixée au 1<sup>er</sup> mai 2011. »*

*L'empressement qui entoure cette béatification n'est pas seulement regrettable au regard du jugement que l'histoire pourra porter sur ce pontificat. Il a surtout pour conséquence de délaisser les graves interrogations posées à la conscience catholique, et ce précisément au sujet des vertus qui définissent la vie chrétienne, à savoir les vertus surnaturelles et théologiques de foi, d'espérance et de charité. Au regard du premier commandement de Dieu, par exemple, comment évaluer les gestes d'un pape qui, par son propos comme par son baiser, semble élever le Coran au rang de Parole de Dieu (Rome, 14 mai 1999) ?, qui implore saint Jean-Baptiste pour la protection de l'islam (Terre Sainte, 21 mars 2000) ?, qui se félicite d'avoir participé activement aux cultes animistes dans les forêts sacrées du Togo (9 août 1985) ?*

*Il y a quelques décennies, selon les normes mêmes du droit ecclésiastique, de **tels gestes auraient suffi à jeter la suspicion d'hérésie sur la personne qui les aurait posés**. Et ils seraient devenus aujourd'hui, comme par enchantement, le signe d'une vertu de foi pratiquée à un degré héroïque ? Le pontificat de Jean-Paul II et les innombrables innovations qui l'ont ponctué – de la réunion interreligieuse d'Assise (27 octobre 1986) aux multiples demandes de pardon (entre autres, la cérémonie de repentance générale à Saint -Pierre de Rome, le 12 mars 2000), en passant par la première visite d'un pape à une synagogue (Rome, 13 avril 1986) ne sont pas sans poser de graves interrogations à la conscience catholique, interrogations qui ne font que s'accroître lorsque, par une béatification, de telles pratiques sont proposées comme un exemple au peuple chrétien. (...)*

*Ces pages nous mèneront jusqu'au cœur du problème, en exposant ce qui constitua le point essentiel et l'axe du pontificat : « l'humanisme » de Jean-Paul II, ses présupposés avoués et ses conséquences inéluctables... L'analyse de ce livre manifeste l'unité fondamentale de pensée et d'action de Karol Wojtyła dont, il faut malheureusement le reconnaître, la compatibilité avec la Tradition catholique est bien difficile à établir. »*

**Abbé Antoine Claret**

Source : [La Foi de Toujours](#) de février 2014

---

Source : [laportelatine.org/actualite/a-propos-des-canonisations-quels-exemples-abbe-antoine-claret-fevrier-2014](http://laportelatine.org/actualite/a-propos-des-canonisations-quels-exemples-abbe-antoine-claret-fevrier-2014)

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France